

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 17 janvier 2014
(convocation du 7 janvier 2014)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Janvier Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à DUCHENE Michel à partir de 10 h15
M. BRON Jean-Charles à M. SOLARI Joël
Mme. CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme. FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10 h 40
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. COLLET Brigitte
Mme. CAZALET Anne-MARIE à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 30
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita jusqu'à 10 h 10
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique
Mlle. EL KHADIR Samira à Mlle. DELTIMPLE Nathalie

M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MOGA Alain à M. DUPOUY Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Convention de participation financière entre le syndicat mixte du bassin versant du ruisseau le Gua et la Communauté urbaine de Bordeaux (Cub) pour la réalisation d'une étude hydraulique sur le bassin versant du ruisseau du Gua -
Décision - Autorisation**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux, dans le cadre de ses compétences en matière d'eau, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines en vue de la lutte contre les inondations, effectue des études hydrauliques.

Dans cette optique, un accord cadre a été passé par la Communauté urbaine de Bordeaux par le biais d'un appel d'offres ouvert n° 130001RAC en date du 19 mars 2013 ayant pour objet la réalisation d'études hydrauliques.

Le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux se caractérise par le fait qu'il est l'exécutaire des ruissellements issus du bassin versant du Gua et de ses affluents. L'évènement du 26 juillet 2013 a permis de mettre en lumière le fait que certains ouvrages de gestion des eaux pluviales (bassins de retenue) existants sur le bassin versant du Gua nécessitent une gestion optimisée. De plus, le niveau de protection apporté n'est plus approprié à la situation actuelle.

Ainsi, afin de gérer les eaux pluviales du bassin versant du Gua de la manière la plus efficace possible, le syndicat du Gua souhaite la réalisation d'une étude hydraulique globale sur le bassin versant du ruisseau permettant, en finalité, une gestion optimisée et centralisée des ouvrages d'assainissement pluvial sur ce bassin versant et de définir un programme d'équipements.

Le syndicat mixte du bassin versant du ruisseau le Gua regroupe plusieurs collectivités dont la Communauté urbaine de Bordeaux pour la gestion du ruisseau du Gua et de son bassin versant, avec pour compétences principales : l'entretien du ruisseau et de ses affluents, le bon écoulement des eaux, ainsi que la promotion de toutes les actions nécessaires à la conservation, l'amélioration et la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique, et enfin la protection des biens et des personnes.

Le syndicat ne dispose pas des moyens techniques internes pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'une étude de gestion des eaux pluviales urbaines. De plus, dans un souci de

bonne gestion des deniers publics, il est intéressant pour l'une et l'autre des parties de s'associer pour la réalisation de cette étude.

Dans une communauté d'intérêts, la Communauté urbaine de Bordeaux propose de réaliser cette étude et le syndicat propose de participer à son financement et notamment, à ce titre souhaite pouvoir bénéficier des résultats de l'étude.

Le projet de convention a pour objet de :

- fixer les conditions de participation financière du syndicat à l'étude hydraulique globale du bassin versant du Gua,
- préciser la nature de l'étude, des livrables attendus,
- définir les conditions d'accès aux résultats de ces études pour le Syndicat.

L'étude hydraulique aura pour but la mise en œuvre d'une gestion globale de l'assainissement pluvial à l'échelle du bassin versant du Gua. Dans cet objectif, le plan d'étude suivant sera mis en œuvre :

1 - Etat de lieux et diagnostic de la situation actuelle

1.1 - Caractérisation du fonctionnement hydraulique actuel des ouvrages de rétention existants (Tresses, Artigues, Archevêque, Clos Favols, Yvrac, Sainte Eulalie),

1.2 - Cartographie des zones inondées au cours de l'évènement du 26 juillet 2013 sur les principaux cours d'eau du bassin versant : Desclaux, Fontaudin, Mulet, Gua, Moulin, Grézeau,

1.3 - Analyse des enjeux soumis au risque de ruissellement des eaux pluviales à l'échelle du bassin versant,

1.4 - Caractérisation des débordements du Gua et des affluents sur toutes les zones à enjeux identifiées au moyen de modèles d'hydraulique fluviale 1D et 2D.

2 - Définition et caractérisation d'aménagements et de scénarios visant à améliorer la gestion globale du Gua et de ses affluents

2.1 - La construction de nouveaux ouvrages de rétention (Desclaux, Fontaudin, Mulet, Guâ...),

2.2 - Une gestion hydraulique centralisée et coordonnée des ouvrages à l'échelle du bassin versant.

3 - Priorisation des interventions au regard de l'analyse des enjeux

Enfin, en préalable au démarrage de l'étude, une campagne de levés topographiques sera réalisée sur l'ensemble du linéaire du Gua et de ses affluents.

Ces montants comprennent des frais d'études estimés à 164 000 €, les relevés topographiques estimés à 100 000 €, et les frais de maîtrise d'ouvrage estimés à 10 % des montants ci-dessus énoncés, soit un total de 264 000 €.

La Communauté urbaine de Bordeaux contribue financièrement à l'étude en totalité sur la part de son territoire (44 % de 264 000 €, soit 116 000 € HT) et à 75 % de la part hors de son territoire (75 % de 147 840 €, soit 110 880 € HT), conformément aux statuts, soit au global 226 880 € HT.

Il sera procédé au versement de la participation par le syndicat selon les modalités suivantes :

- 20 % au démarrage de l'étude,
- 80 % après présentation des résultats de l'étude par la Communauté urbaine de Bordeaux au syndicat sur présentation d'un titre de recettes émis par la Communauté urbaine de Bordeaux accompagné d'une attestation des dépenses engagements dûment visé par le comptable public.

La Communauté urbaine de Bordeaux sollicitera une aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. En cas de financement par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, cette aide financière sera déduite de la participation financière du syndicat du Gua.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération n° 91/554 du 19 juillet 1991,
VU la délibération n° 2010/0928 du 17 décembre 2010,
VU le Code Général des collectivités territoriales,
VU les statuts du syndicat mixte du Gua approuvés par délibération n° 2013/0382 du Conseil de Communauté en date du 31 mai 2013,
VU l'accord cadre n° 130001RAC en date du 19 mars 2013,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Que le Syndicat Mixte souhaite la réalisation d'une étude hydraulique sur le bassin versant du Gua,

Que la Cub, dans une communauté d'intérêts, se propose de réaliser cette étude ,

Que la convention ci-annexée a pour objet de fixer les conditions de participation financière du Syndicat à cette étude.

DECIDE

Article 1 : Les termes du projet de convention de participation financière entre le syndicat mixte du Gua et la Cub pour la réalisation d'une étude hydraulique sur le bassin versant du ruisseau du Gua sont approuvés.

Article 2 : D'autoriser M. le président à signer la convention ci-annexée.

Article 3 : La dépense sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au Budget Principal chapitre 20, article 2031, opération 05P1240019 – Bassins et ouvrages eaux pluviales, sous réserve du vote du budget par le conseil de communauté.

Article 4 : La recette résultant de la présente convention sera imputée sur les lignes ouvertes à cet effet au Budget Principal chapitre 13, article 1328, opération 05P123O002- Aménagement cours d'eau (Le Gua).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 janvier 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
12 FÉVRIER 2014

PUBLIÉ LE : 12 FÉVRIER 2014

M. JEAN-PIERRE TURON